



Réunion du 3 Juillet 2023 ALISSAS-

Comité Directeur- Présidents Commissions

Présents : A.Chanéac – R.Bossy – G.Chaize – M.Giffon – C.Montagne – J.Gerland – JL Bogiraud - G.Hilaire - M.Testud – Y.Bouveron – A.Besson – F.Aunave – MF Cuney – C.Sintes – C.Peyrouse

Absents excusés : A.Stanco – M.Beaussier – JF Poirier – JC Sobczyk – M.Olivieri – C .Crepet

Alain Chanéac ouvre la séance à 17h20 et remercie toutes les personnes présentes.

Cette réunion a pour objet de faire un point sur la saison écoulée, de parler de la saison prochaine et d'aborder certaines situations délicates en cours.

- Licences : 2270 éditions soit + 7 par rapport à la saison dernière. Bémol : Moins 14 jeunes.
- Pour 2023/2024, hausse de la FFSB de 3 € (sauf jeunes), hausse de 2 € du CBD (sauf jeunes).
- Les listings ont été donnés dans les secteurs, pour vérification et corrections, la première édition de licences devrait être faite et les licences délivrées pour le 10 septembre.
- La catégorisation M est en cours, il faudra 12 points cumulés pour rester ou passer M3 (ou participation à 1 championnat de France, sauf Double Mixte pas concerné). La catégorisation F arrivera dans quelques jours.
- Participation aux secteurs et fédéraux : correcte pour les M3 et M4, peu d'équipes en Vétéran et F3/F4.
- Les fédéraux se sont à peu près bien déroulés, notons cependant le manque d'arbitres pour le quadrette, 2 joueuses ont dû arbitrer et de ce fait n'ont pas pu jouer. A ne pas reproduire ...
- Petit rappel : les concours féminins au-delà de 8 équipes doivent réglementairement être déclarés en Propagande. Il ne peut y avoir plusieurs concours féminins le même WE dans le comité.

Interventions des Commissions :

Gaby Hilaire pour la Commission Traditionnelle et Sportive :

- ✦ Les qualificatifs M3:
 - Bien utiliser le logiciel qui est fourni et qui fonctionne très bien.
 - Pour les déclarations d'équipes, à faire avant le 31/07/2023, 3 joueurs suffisent pour déclarer une équipe, tous les joueurs déclarés dans l'équipe se verront attribuer une licence catégorie M3.
 - Le règlement spécifique et le calendrier se trouvent sur le site du CBD, Rubrique « Documents à télécharger ».
- ✦ Les qualificatifs M4 :



- Bien utiliser le logiciel qui est fourni et qui fonctionne très bien.
- Pour les déclarations d'équipes, la fiche de la 1^{ère} journée fera foi pour la déclaration d'équipe.
- Le règlement spécifique et le calendrier se trouvent sur le site du CBD, Rubrique « Documents à télécharger ».

✦ Le Calendrier Qualificatifs et les inscriptions :

- Comme toutes les années, c'est galère pour trouver des sites pour accueillir la compétition, la saison 2023/2024, la première journée se jouera sur 2 WE différents (1 seule inscription possible).
- Nombre d'équipes possibles par catégorie : 32
- Nombre d'équipes retenues pour la dernière journée : 16 meilleures du classement par catégorie, les points ne seront pas doublés.
- Ouverture des inscriptions le lundi 21 Août 2023 à 20h00.
- Fin des inscriptions le 28 Août 2023 à 20h00.
- Fiches points et chèques avant le 5 septembre 2023.
- Le règlement spécifique et le calendrier se trouvent sur le site du CBD, Rubrique « Documents à télécharger ».

Robert Bossy demande à ce que les 5 dates de concours qualificatifs soient imposées, à voir saison prochaine.

Marie-Françoise Cuney pour la Commission Féminine :

➤ Les résultats 2022/2023 :

- 7 équipes d'AS féminines avec un excellent accueil dans les différents sites, seul bémol : le forfait de l'équipe du Secteur d'Aubenas et le non-jeu de l'équipe de Privas qui ont faussé le classement final. L'équipe Haut-Vivaraïs finit 1^{ère} en Ardèche et se classe 2^{ème} au Championnat AURA.
- Les concours qualificatifs ont connu un réel succès avec 2 équipes de ST Victor qualifiées directement pour le Championnat de France au Puy en Velay.
- Fem'Point et Fem'Tir : 12 joueuses présentes pour une qualification de 6 en point et 2 en tir, qui se rendront à Optevoz en septembre 2023.
- Mention particulière pour Cécile Chenevier qualifiée à 3 Championnats de France et Coralie Garnodier, qualifiée pour les 4 championnats traditionnels
- Clubs Sportifs : ¼ finale pour l'équipe de Guilherand en Fem Nat 1. Descente de l'équipe de St Victor de Fem Elite 2 en Fem Nat 1.



➤ La saison prochaine :

- Club Sportif : création d'une équipe Fem Nat 1 à Annonay.
- AS féminines : un courrier va être lancé pour connaître le nombre d'équipes intéressées en Ardèche et prévoir un calendrier.
- Concours Qualifs : difficulté pour trouver des organisateurs, Annonay est OK pour le 3/12/2023. Recherche d'organisateur pour les WE du 12/11 ; 21/01 ; 18/02 ; 21 ou 28/03
- MF Cuney fait appel aux bonnes volontés pour étoffer la commission, dans l'idéal au moins 1 personne par secteur.

Frédéric Aunave pour la Commission des Jeunes :

❖ Résultats de la saison (le détail vous sera donné lors de l'AG du CBD07):

- Chenove France Tirs : des médailles
- Montauban Combiné : des médailles
- Mably Omnium : des médailles
- Mably Tir en Relais : des médailles

De très bons résultats donc, qui en appellent d'autres nous espérons lors des différents Championnats de France Traditionnels.

❖ Les CFB et Ecoles de Boules :

Il est précisé que le CFB (Centre de Formation) doit, comme son nom l'indique former des jeunes. Cette formation concerne les jeunes U9, U11, U13 et les débutants U15 et U18.

Les U15 et U18 sont des catégories en perfectionnement, suite logique du processus de formation.

L'école de Boules a pour rôle l'accompagnement du jeune dans l'AS avec initiation au sport boules. C'est de l'apprentissage, comme le nom Ecole l'indique.

Ces différents statuts et les fonctions qui doivent s'y conformer ont une incidence sur les subventions que peut accorder le CBD.

❖ Incidents en cours de saison :

Des pratiques contraires à l'éthique sportive ont été constatées à Guilhaud lors d'un stage départemental et à Baix lors du fédéral doubles.

Fred Aunave nous fait part de son intention d'arrêter la commission, suite à ces faits inqualifiables.



Le Comité Directeur soutient Frédéric Aunave et propose une réunion avec le président du CFB concerné, le manager, et le président de l'AS de rattachement. Une date sera définie et ces personnes convoquées.

DIVERS :

→ Incidents au Double Mixte :

Suite au courrier de Sandra Chopard dénonçant le comportement avec agressions verbales de Jean-Claude Sobczyk, suite au mail de Robert Bossy au sujet de cette affaire, et suite aux explications données par JC Sobczyk niant toute agressivité, le comité directeur donne son soutien à Sandra et regrette qu'un élu du comité n'ait pas su garder son calme (quelle que soit les circonstances), il espère que ces faits ne se reproduiront pas, un courrier sera fait aux concernés dans ce sens.

→ Courrier du secteur de Joyeuse à l'encontre du Comité :

Suite au courrier du secteur de Joyeuse mettant en cause le fonctionnement du comité, mettant en cause l'arrêt maladie de la salariée, une enquête a été faite auprès de quelques responsables d'AS du secteur de Joyeuse, impliqués dans ce courrier. Il semblerait que ce courrier, contrairement à ce qu'il indique, n'ait pas été porté à la connaissance de toutes les instances nommées, et plusieurs nous ont indiqué ne pas le cautionner.

Un courrier de réponse va être fait, demandant d'être plus précis dans le fonctionnement attendu par ce secteur pour le CBD. Il y sera également question d'exposer le problème de recouvrement de factures qu'a, à l'inverse, le CBD avec ce secteur. Ce courrier sera envoyé au président de secteur et à toutes les AS signataires.

→ Décès de Monsieur Rinck au fédéral Vétéran :

Suite à ce malheureux évènement, un dossier assurance a été fait auprès de l'assurance FF5B (assurance licence) et une somme d'environ 7000 € a été versée à la famille de Roger.

Il est rappelé que les joueurs dans les compétitions déclarées doivent être en possession d'une licence en règle. Tout joueur engagé dans un concours sauvage, ne pourra pas prétendre à une indemnisation Fédé en cas d'accident (c'est l'assurance de l'organisateur qui sera sollicitée). Tout joueur en congé maladie, qui participe à un concours déclaré, engage sa responsabilité en cas d'accident (l'arrêt maladie neutralisant le cachet médical de la licence), et la sécurité sociale est en droit de faire un recours contre tiers. Le CBD n'apportera pas son soutien au joueur concerné, et aucune démarche ne sera faite pour lui.

→ Elections 2024 :

Il est rappelé que les statuts doivent être conformes aux statuts fédéraux, en résumé, élections dans l'AS tous les 4 ans (années d'olympiade ...) avec au minimum 1 président, 1 secrétaire, 1 trésorier et un comité directeur de minimum 6 personnes. Licences compétition et maxi 1 licence loisir dans cette organisation.

→ Remarques diverses :



- ✓ Trop de concours vétérans, à réfléchir si l'on doit limiter le nombre ou espacer sur le calendrier.
- ✓ Revoir si possible les horaires des fédéraux et laisser un peu plus de temps pour la pause repas.
- ✓ Insister auprès des licenciés pour trouver de nouveaux arbitres.

Levée de séance par Alain Chanéac à 20h45